

FONDATION DU PARMELAN

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FONDATION DU PARMELAN

2 rue Dupanloup

74000 ANNECY

N° Siren : 776 529 273

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de la FONDATION DU PARMELAN,

1. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION DU PARMELAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de réglementation » de l'annexe des comptes annuels concernant l'incidence de la première application du règlement comptable ANC 2022-06.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les disponibilités et les valeurs mobilières de placement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports d'activité et financier et dans les autres documents adressés aux membres de la fondation sur la situation financière et les comptes annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

**FONDATION DU
PARMELAN**

*Rapport du Commissaire
aux Comptes sur les
comptes annuels*

*Exercice clos
le 31 décembre 2025*

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy, le 5 octobre 2026,

Le Commissaire aux Comptes

Audicé Alpes
Commissaires aux comptes



Marc PAQUIER

FONDATION DU PARMELAN

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2025

FDP cumulé

Actif	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
	Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	86 158	79 364	6 794	9 684
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL	86 158	79 364	6 794	9 684
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions	5 413 816	3 895 664	1 518 152	1 667 965
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 010 114	4 920 199	2 089 915	2 239 451
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	22 200		22 200	2 416
TOTAL	12 446 130	8 815 863	3 630 267	3 909 833
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières ⁽²⁾ :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	317 524		317 524	328 736
Autres immobilisations financières	4 720		4 720	4 060
TOTAL	322 244		322 244	332 796
Total (II)	12 854 534	8 895 228	3 959 305	4 252 314
Actif circulant				
Stocks et en-cours	65 698		65 698	48 033
Créances ⁽³⁾ :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	171 826		171 826	144 047
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	566 070		566 070	652 637
Charges constatées d'avance	65 316		65 316	40 802
TOTAL	803 213		803 213	837 486
Valeurs mobilières de placement :				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	1 686 362	517 599	1 168 762	1 565 681
Disponibilités	1 644 263		1 644 263	1 083 325
Total (III)	4 199 538	517 599	3 681 938	3 534 527
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	17 054 072	9 412 828	7 641 244	7 786 841
Renvois :				
(1) Dont droit au bail				
(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

FDP cumulé

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	2 833 742	2 833 742
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation	1 479 710	1 479 710
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 034 755	1 034 755
	Réserves pour projet de l'entité	158 931	158 741
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-2 099 969	-2 049 938
	Excédent ou déficit de l'exercice	-204 353	-50 031
	Situation nette (sous-total)	3 202 816	3 406 979
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	301 378	320 540
	Provisions réglementées		
Total (I)		3 504 195	3 727 520
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	159 344	193 132
Total (II)		159 344	193 132
Provisions	Provisions pour risques		3 000
	Provisions pour charges	341 420	390 903
Total (III)		341 420	393 903
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	636 403	727 198
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	503 512	530 956
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	507 825	485 261
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 836 544	1 652 147
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	151 997	76 720
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		3 636 283	3 472 284
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		7 641 244	7 786 841
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

FDP cumulé

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation :		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	663 997	511 779
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	11 384 482	11 331 522
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	80 610	45 235
<i>Dons manuels</i>	80 610	45 235
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	149 900	452 243
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	33 787	33 656
Autres produits	53 201	89 390
Total des produits d'exploitation (I)	12 365 979	12 463 827
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	3 209 073	3 369 390
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	598 421	708 712
Salaires	5 736 098	5 589 636
Cotisations sociales	2 465 858	2 345 223
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	451 453	455 306
Dotations aux provisions	97 417	95 946
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	35 385	3 929
Total des charges d'exploitation (II)	12 593 707	12 568 145
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-227 728	-104 318
Produits financiers :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	38 589	23 112
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions	13	
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	38 602	23 112
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	28	4
Intérêts et charges assimilées	15 200	24 892
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (IV)	15 228	24 896
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	23 374	-1 783
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-204 353	-106 102

FDP cumulé

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		71 094
Charges exceptionnelles (VI) Total		15 023
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		56 071
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	12 404 581	12 558 034
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	12 608 935	12 608 065
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-204 353	-50 031
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		



FDP cumulé

Annexe



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025

FONDATION - FOND DU PARMELAN

Table des matières

1	Objet social	4	
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	5	
3	Description des moyens mis en œuvre	5	
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	6	
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	6	
4.2	Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes	6	6
5	Principes et méthodes comptables	7	
5.1	Principes généraux	7	
5.1.1	Règlement comptable	7	
5.1.2	Dérogations	7	
5.2	Changements comptables	7	
5.2.1	Changement de réglementation comptable	7	
5.2.2	Changement d'estimation	8	
5.2.3	Corrections d'erreur	8	
6	Informations relatives aux postes du bilan	9	
6.1	Actif immobilisé	9	
6.1.1	Tableau des immobilisations – Cadre général	11	
6.1.2	Tableau des amortissements – Cadre général	12	
6.1.3	Méthode d'amortissements	13	
6.2	Actif circulant	14	
6.2.1	Etat des stocks	14	
6.2.2	Charges constatées d'avance	14	
6.3	Valeurs mobilières de placement	14	
6.4	Etat des créances	16	
6.4.1	Créances, dont créances reçues par legs ou donations	16	
6.5	Dépréciation de l'actif	17	
6.6	Fonds propres	17	
6.6.1	Tableau de variation des Fonds propres	17	
6.6.2	Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée	20	
6.6.3	L'excédent ou déficit de l'exercice	21	
6.6.4	Subventions d'investissement	21	
6.6.5	Provisions réglementées	22	
6.6.6	Fonds dédiés	23	
6.7	Dettes	24	
6.7.1	Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	24	
7	Informations relatives au Compte de résultat	25	
7.1	Compte de résultat par activité ou établissement	25	
7.2	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux	26	
7.3	Produits du compte de résultat	27	

7.3.1	Produits de tiers financeurs	27
7.4	Reprises sur dépréciations, provisions	29
7.5	Résultat financier	29
7.6	Résultat exceptionnel	30
7.7	Précisions relatives à certains éléments	30
7.7.1	Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice	30
7.7.2	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	31
7.8	Honoraires des commissaires aux comptes	31
8	Informations relatives à la fiscalité	32
8.1	Tableau de suivi des libéralités dont le délai d'opposition administrative est expiré à la clôture, jusqu'à leur affectation.	32
9	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	33
9.1	Engagements financiers	33
9.2	Les engagements de retraites et avantages assimilés	33
9.3	Engagements pris en matière de crédit-bail	33
9.4	Effectif	33
10	Informations relatives aux opérations de nature spécifique (informations optionnelles et conditionnées à la réalisation de l'opération)	33
10.1	Information sur l'absence d'obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	33

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'accueil, l'aide et l'accompagnement des personnes âgées dépendantes ou non, des malades et plus généralement de toute personne en détresse en leur prodiguant tous soins matériel, physique et moral, conformément aux desseins humanistes et charitables poursuivis depuis l'origine par les fondateurs.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Accueil de personnes âgées dépendantes ou non
- Organisation de toutes activités de dimension sociale, médico-sociale, socio-culturelle ou éducative permettant à la Fondation d'atteindre le but qu'elle poursuit.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements
 - / Matériels informatiques,
 - / Matériel médical,
 - / Mobilier chambres,
- Ressources humaines
- Ressources financières :
 - / Du revenu de la dotation,
 - / Des subventions qui peuvent lui être accordées,
 - / Du produit des libéralités dont l'emploi est décidé,
 - / Du produit des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétentes,
 - / Du produit des ventes et des rétributions perçues pour services rendus,
 - / De tout autre type de ressources non prohibées par les dispositions légales,
- Autres moyens/dépenses engagées
 - / Entretien général/dépense de fonctionnement,
 - / Achat de fourniture médicales,
 - / Achat d'alimentation

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

4.2 Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

5.1.1 Règlement comptable

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

5.1.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation

5.2 Changements comptables

Aucun changement comptable n'est intervenu au cours de l'exercice

5.2.1 Changement de réglementation comptable

La première application du règlement 2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

5.2.1.1 Première application du règlement ANC N° 2022-06

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, ce changement de réglementation prospectif n'a pas d'incidence sur le résultat net ni sur les capitaux propres de l'exercice, mais modifie la présentation du compte de résultat.

Impact du changement sur le compte de résultat de l'exercice :

- Autres produits d'exploitation : + 19 161.98 € (sommes inscrites dans le résultat d'exploitation au lieu du résultat exceptionnel en raison de l'application anticipée du règlement ANC 2022-06 : quote-part de subvention d'investissement – GR III) :
- Autres charges d'exploitation : + 12 339.75 € (sommes inscrites dans le résultat d'exploitation au lieu du résultat exceptionnel en raison de l'application anticipée du règlement ANC 2022-06: amendes et pénalités)
- Résultat d'exploitation : + 6 822.23 € »

Pour des raisons matérielles, le compte de résultat et le bilan 2024 n'ont pas été retraité selon les préconisations de l'ANC 2022-06. Toutefois, les impacts significatifs sont présentés ci-dessous dans un tableau synthétique afin de permettre la comparabilité des exercices :

	31/12/2024 (non retraité)	31/12/2024 (Application ANC 2022)	Impact retraitement 31/12/2024
Charges exceptionnelles	15 023,30 €	- €	- 15 023,30 €
Produits exceptionnels	71 094,99 €	- €	- 71 094,99 €
Impact net sur le résultat exceptionnel :			- 56 071,69 €

	31/12/2024 (non retraité)	31/12/2024 (Application ANC 2022)	Impact retraitement 31/12/2024
Charges d'exploitation	- €	15 023,30 €	15 023,30 €
Produits d'exploitation	- €	71 094,99 €	71 094,99 €
Impact net sur le résultat d'exploitation :			56 071,69 €

5.2.2 Changement d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.2.3 Corrections d'erreur

Notre entité n'a comptabilisé aucune correction d'erreur significative

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée.

Le coût de production comprend toutes les dépenses pouvant lui être directement attribuées et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction

Le coût de production comprend le coût d'acquisition des matières consommées augmenté des autres coûts engagés, au cours des opérations de production, c'est-à-dire des charges directes et indirectes qui peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien ou du service.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Plus spécifiquement, les biens reçus à titre gratuit par les entités dans le champ du règlement ANC n° 2018 sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

L'amortissement est déterminé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Dépréciation des immobilisations des immobilisations incorporelles et corporelles

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

A chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, un test de dépréciation est effectué.

Pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, ce test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations sont rapportées au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Par exception, les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les titres de participation, les autres titres immobilisés et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée lorsque leur valeur d'utilité représentant ce que notre entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir devient inférieur à la valeur comptable.

L'approche par l'actif net comptable est retenue pour estimer la valeur d'utilité

6.1.1 Tableau des immobilisations – Cadre général

Situations et mouvements (b)	A	B	C	D
Rubriques (a)	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	83 957	2 202		86 159
Immobilisations corporelles	12 277 338	171 210	2 417	12 446 131
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>	<i>5 413 816</i>			<i>5 413 816</i>
<i>Install. Tech., mat., outillage</i>	<i>5 053 439</i>	<i>97 315</i>		<i>5 150 754</i>
<i>Install. générales, ag. Am. divers</i>	<i>697 386</i>	<i>1 998</i>		<i>699 384</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>23 407</i>	<i>1 300</i>		<i>24 707</i>
<i>Mat bur., informatique, mobilier</i>	<i>1 086 873</i>	<i>48 397</i>		<i>1 135 270</i>
<i>Immo. Corp. En cours</i>	<i>2 417</i>	<i>22 200</i>	<i>2 417</i>	<i>22 200</i>
<i>Avances et acomptes</i>				
Immobilisations financières	332 796	27 444	37 996	322 244
<i>Prêts et autres immo. financières</i>	<i>332 796</i>	<i>27 444</i>	<i>37 996</i>	<i>322 244</i>
Total	12 694 091	200 856	40 413	12 854 534

6.1.2 Tableau des amortissements – Cadre général

Situations et mouvements (b)				
	A	B	C	D
Rubriques (a)	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	74 273	5 092		79 365
Immobilisations corporelles	8 369 502	446 362		8 815 864
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>	<i>3 745 851</i>	<i>149 813</i>		<i>3 895 664</i>
<i>Install. Tech., mat., outillage</i>	<i>3 208 655</i>	<i>194 640</i>		<i>3 403 295</i>
<i>Install. générales, ag. Am. divers</i>	<i>612 026</i>	<i>17 347</i>		<i>629 373</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>1 992</i>	<i>2 697</i>		<i>4 689</i>
<i>Mat bur., informatique, mobilier</i>	<i>800 978</i>	<i>81 864</i>		<i>882 842</i>
<i>Immo. Grevées de droits</i>				
Total	8 443 775	451 454		8 895 229

6.1.3 Méthode d'amortissements

- Immobilisations incorporelles*

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement		
Frais de recherche et de développement		
Droit au bail		
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

- Immobilisations corporelles*

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	40 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	5 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	10 à 15 ans
Mat.de bureau et informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

6.2 Actif circulant

6.2.1 Etat des stocks

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Exercice N	Exercice N-1
Stock produits entretien	27 121	16 169
Stock alimentation	38 577	31 864
Total	65 698	48 033

6.2.2 Charges constatées d'avance

Au 31/12/2025, les charges constatées s'élèvent à :

	Montant
Charges d'exploitation :	<u>65 316</u>
TOTAL :	65 316

Pour rappel en N-1, les charges constatées s'élevaient à :

	Montant
Charges d'exploitation :	<u>40 802</u>
TOTAL :	40 802

6.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est comparée au coût d'entrée. Les moins-values constatées font l'objet de provision pour dépréciation seulement pour les titres Rallye.

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus value latente	Moins value latente
Parts sociales	154 040			
BMTN	599 309	576 097		23 212
Contrat capitalisation	-	-		
Obligations	510 033	188 822		321 211
SICAV	416 834	200 015		216 819
Total	1 680 216	964 934		561 242

Il a été décidé de ne plus déprécier les titres sauf les titres Rallye.

6.4 Etat des créances

6.4.1 Créances, dont créances reçues par legs ou donations

6.4.1.1 Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

6.4.1.2 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	317 524		317 524
<i>Prêts</i>	<i>317 524</i>		<i>317 524</i>
<i>Autres</i>			
Créances de l'actif circulant	737 898	737 898	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	<i>171 827</i>	<i>171 827</i>	
<i>Autres</i>	<i>566 071</i>	<i>566 071</i>	
Charges constatées d'avance	65 316	65 316	
Total	1 120 738	803 214	317 524

6.5 Dépréciation de l'actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations financières	517 585	15		517 600
Stocks				
Usagers				
Autres				
TOTAL	517 585	15		517 600

6.6 Fonds propres

Les fonds propres de l'entité correspondent aux apports, affectations et excédents acquis à l'entité. Ils regroupent les ressources mises à disposition de l'entité de façon définitive ou conditionnelle et certaines ressources ayant un caractère durable.

6.6.1 Tableau de variation des Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	2 833 742							2 833 742
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation	1 479 710							1 479 710
Réserves	1 193 497							1 193 497
« dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	1 193 497							1 193 497
Report à nouveau	(2 049 939)	(50 031)						(2 099 970)
« dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	(1 372 058)	(58 829)						(1 430 887)
Excédent ou déficit de l'exercice	(50 031)	50 031		(204 353)				(204 353)
« dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	(58 829)	58 829		(282 938)				(282 938)
Situation nette (sous-total)	3 406 980			(204 353)				3 202 627
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement	320 541			(19 163)				301 378
Provisions réglementées								
Total	3 727 521			(223 516)				3 504 005

(1) ESSMS

Précision prévue par l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérée par des personnes morales de droit privé à but non lucratif :

Dans le tableau de variation des fonds propres figurant dans l'annexe des comptes annuels de l'entité gestionnaire, l'activité sociale et médico-sociale est présentée distinctement dans une subdivision spécifique des postes suivants :

- réserves ;
- report à nouveau ;
- excédent ou déficit de l'exercice

6.6.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.

Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité.

Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires				
— Fonds associatifs	1 873 937			1 873 937
Fonds propres complémentaires				
— Première situation nette établie				
— Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	959 805			959 805
— Dotations non consommables				
— Autres apports sans droit de reprise				

6.6.2 Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée

Lors de l'affectation du résultat, l'entité gestionnaire comptabilise, dans les comptes spécifiques de « report nouveau », le résultat de l'activité sociale et médico-sociale sous gestion contrôlée de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.

Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités propres de l'entité (acquis à l'entité)		
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
— Charges et produits dont la prise en compte est acceptée		
— Charges rejetées, rejet objet d'un recours	149 520	
— Charges et produits dont la prise en compte est différée	1 222 538	
Solde	1 372 058	

6.6.3 L'excédent ou déficit de l'exercice

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	- 204 353	- 50 031
Reprises du résultat antérieur (en + ou -)		
= Excédent ou déficit effectif global	- 204 353	- 50 031
Dont résultat effectif sous gestion propre	78 585	8 798
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	- 282 938	- 58 829

6.6.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1er exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

— Tableau de variation des subventions d'investissements

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	760 976			760 976
Quotes-parts virées au résultat	(440 435)	(19 162)		(459 597)
Montant net en fonds propres	320 541	(19 162)		301 379

6.6.5 Provisions réglementées

Provisions règlementées	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques et charges	393 903		52 482	341 421

La fondation constate les dépenses de gros entretien à venir pour les bâtiments qu'elle utilise.

Les dépenses concernées par ces provisions de gros entretien sont les dépenses d'entretien (PCG, art. 214-10 et avis CNC n° 2000-01, § 5.10) :

- S'inscrivant dans un programme pluriannuel en application de lois, règlements ou de pratiques constantes de l'entité ;
- Et qui ont pour seul but de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

En revanche, n'entrent pas dans la catégorie des dépenses de gros entretien et de grandes réparations (et ne peuvent donc faire l'objet de telles provisions), les dépenses pluriannuelles suivantes :

- Les dépenses ayant pour objet de modifier des installations ou de prolonger leur durée de vie (qui ont le caractère d'immobilisations) ;

- Les remplacements de composants (qui ont le caractère d'immobilisations).

6.6.6 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Les fonds dédiés s'élèvent à 159 345 € au 31/12/2025.

La reprise correspondante s'élève à 33 788 €.

6.7 Dettes

6.7.1 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	636 403	90 924	364 990	180 489
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		503 512	503 512		
Fournisseurs et comptes rattachés		507 826	507 826		
Dettes fiscales et sociales		1 836 545	1 836 545		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		151 997	151 997		
Produits constatés d'avance		-			
TOTAL		3 636 283	3 090 804	364 990	180 489

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	90 795

La réduction générale des cotisations patronales versées sur les bas salaires (réduction FILLON) a fait l'objet d'une régularisation au titre des années 2016 à 2021. Toutefois, la direction estime qu'il existe un risque de contestation de l'application de cette régularisation pouvant entraîner le reversement des sommes qui y sont liée. La dette figure au passif pour un montant de 71 250€.

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Compte de résultat par activité ou établissement

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre (fondation)		78 585
Gestion propre (Ephad)	-282 938	
- Hébergement		210 673
- Dépendance et soins	-493 612	
Résultat de l'exercice	-204 353	

7.2 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux

Etablissement Fondation du Parmelan sous contrôle de tiers financeur :

- Résultat comptable : - 204 353€

Retraitements :

- Loyer Ehpad : - 342 254
- Dons reçus : - 80 610
- Fonds dédiés : - 19 162
- Reprise provision risques et charges d'exploitation : - 146 900
- Entretien : + 146 899
- Loyers salariés : + 40 961
- Autres charges : + 24 123
- Autres produits : - 129 000
- Aides financières : + 0
- Impôts : + 36 116
- Rémunération du personnel : + 108 031
- Charges sociales : + 0
- Dotation aux amortissements : + 208 721
- Dotations aux provisions : + 97 445
- Produits financiers : - 38 144
- Reprise sur provisions financières : - 13
- Charges financières : + 15 200
- Produits exceptionnels : - 0
- Charges exceptionnelles : + 0
- Résultat comptes administratifs : - 282 938**

7.3 Produits du compte de résultat

7.3.1 Produits de tiers financeurs

7.3.1.1 Concours publics et subventions d'exploitation

7.3.1.1.1 Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

7.3.1.1.2 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

7.3.1.1.3 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	31/12/2025	31/12/2024
Concours publics	11 281 060	11 261 319
Subvention d'exploitation	84 260	70 203

7.3.1.2 Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable

7.3.1.2.1 Ressources liées à la générosité du public

7.3.1.2.1.1 Dons manuels

Au 31/12/2025, les dons s'élèvent à 80 610€.

Au 31/12/2024, les dons manuels s'élevaient à 45 235€.

7.3.1.2.1.2 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Au 31/12/2025 l'entité n'a pas bénéficié de mécénat.

7.3.1.2.2 Contributions financières

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité

- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

Au cours de l'exercice 2025, l'entité n'a pas perçue de contributions financières (Idem N-1).

7.4 Reprises sur dépréciations, provisions

Reprises

- Sur provisions pour risques et charges : 149 913€

7.5 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à + 23 375 €.

Produits financiers	31/12/2025	31/12/2024
Autres intérêts et produits assimilés	38 590	23 112
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges	13	0
TOTAL	38 603	23 112

Charges financières	31/12/2025	31/12/2024
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	28	4
Intérêts et charges assimilées	15 200	24 892
Charges nettes sur cession de VMP	0	0
TOTAL	15 228	24 896

7.6 Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	31/12/2025	31/12/2024
Sur opérations de gestion		44 998
Sur opérations en capital		26 097
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL	0	71 095

Charges exceptionnelles	31/12/2025	31/12/2024
Sur opérations de gestion		13 087
Sur opérations en capital		1 936
Dotation sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL	0	15 023

7.7 Précisions relatives à certains éléments

Des précisions sont apportées concernant :

7.7.1 Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Produits à recevoir :

Nature	31/12/2025	31/12/2024
Créances usagers et comptes rattachés	59 740	20 459
Autres créances	0	31 802
Produit à recevoir fiscal	511	3 898
Organismes sociaux	66 625	144 795
TOTAL	126 876	200 954

Charges à payer

Nature	31/12/2025	31/12/2024
Charges de personnel	786 094	768 541
Charges fiscales	36 117	40 118
Autres charges d'exploitation	71 250	71 250
Factures non parvenues	120 775	145 143
TOTAL	1 014 236	1 025 052

7.7.2 Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun

Néant.

7.8 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	31/12/2025	31/12/2024
Afférents à la certification des comptes	12 031	12 437
Afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Afférents aux services rendus autres que la certification des comptes		
Honoraires totaux	12 031	12 437

8 Informations relatives à la fiscalité

8.1 Tableau de suivi des libéralités dont le délai d'opposition administrative est expiré à la clôture, jusqu'à leur affectation.

Legs et donations acceptés par l'association pour lesquels l'autorité administrative n'a plus de droit d'opposition en cours à la fin de l'exercice	Solde des legs et donations en début d'exercice	Legs et donations à recevoir	Legs et donations reçus (encaissements)	Décassements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en fin d'exercice
Legs et numéraires	959 805				959 805
Total	959 805				959 805

9 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

9.1 Engagements financiers

	N	N-1
Engagements donnés		
Néant		
Engagements reçus		
Cautions	457 347	518 327

L'emprunt DEXIA est garanti à hauteur de 100 % par le Département de la Haute-Savoie représenté par Mr le Président dûment habilité.

9.2 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Notre entité cotise auprès d'un organisme externe pour ses engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière.

Le montant des fonds acquis s'élève à 82 407.75 € au 31/12/2025.

Le taux de revalorisation de l'exercice est de 0.85 %.

9.3 Engagements pris en matière de crédit-bail

Néant.

9.4 Effectif

L'effectif 2025 est de 140 ETP.

10 Informations relatives aux opérations de nature spécifique (informations optionnelles et conditionnées à la réalisation de l'opération)

10.1 Information sur l'absence d'obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Percevant des dons pour un montant inférieur à 153K€, notre entité n'est pas soumise aux obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public visant les associations, fondations, fonds de dotation faisant appel à la générosité du public.